

# du Boisbaudry

Bretagne, juillet 1717

Preuves de la noblesse de Louis René Joseph du Boisbaudry, agréé pour être reçu page du Roi dans sa Grande Écurie, sous le commandement de S. A. monseigneur le prince Charles de Lorraine, grand ecuyer de France <sup>1</sup>.

*D'or à deux fasses de sable chargées de cinq besans d'argent, trois sur l'une et deux sur l'autre.  
Casque de front couronné d'un cercle de baron.*

René Joseph du Boisbaudry, 1699.

Extrait du registre des batesmes de la paroisse de Roz sur Coënon, eveché de Dol, portant que Louis René Joseph du Boisbaudry, fils de messire Louis Joseph, seigneur du Boisbaudry et de dame Anne de Marcillé, sa femme, naquit le 8<sup>e</sup> et fut batisé le 20<sup>e</sup> de fevrier 1699. Cet extrait, delivré le 29<sup>e</sup> de juin de la presente année 1717 et signé Ernault, recteur de l'église de Roz.

**I<sup>er</sup> degré, pere et mere.** Gabriel-Joseph du Boisbaudry, Marie Anne de Marcillé, sa femme, 1699. *D'argent à une bande de gueules, chargée de [...] channes ou marmite.*

Contract de mariage de messire Gabriel Joseph du Boisbaudry, seigneur du Boisbaudry, dans la paroisse de Trans, eveché de Rennes, acordé le 13<sup>e</sup> de juillet de l'an 1699 avec demoiselle Marie Anne de Marcillé, dame de Marcillé, de la paroisse de Launai-Morel, et fille de messire Gervais, seigneur de Marcillé, et de dame Madelène de la Paluelle. Ce contract passé devant Bertault, notaire au lieu de Pleugueneuc, eveché de Dol.

Extrait du régistre des batesmes de la paroisse de Trans, portant que Gabriel Joseph du Boisbaudry, fils de messire Olivier, chef du nom et des armes du Boisbaudry, et seigneur de Trans, de Launai-Bertrand, et de la Chesnelaie, et de dame Denise de la Porte, sa femme, né et ondoyé le dimanche 10<sup>e</sup> de septembre de l'an 1656, reçut le suplement des cérémonies du batesme, le mardi 28<sup>e</sup> de juillet de l'an 1671, âgé de 15 ans. Cet extrait delivré le 21 de juin de la presente année 1717 et signé Doudour, recteur de l'église de Trans.

**II<sup>e</sup> degré.** Olivier du Boisbaudry, seigneur de Trans, Denise de la Porte, d'Artois, sa femme, 1647. *[De gueules] à un croissant d'argent [chargé] de 5 mouchetures d'hermines.*

Contract de mariage de messire Olivier du Boisbaudry, seigneur et baron de Trans, acordé le 31<sup>e</sup> d'octobre de l'an 1647 avec demoiselle Denise de la Porte, fille de messire Jean de la Porte, seigneur d'Artois, conseiller du roi en ses conseils, et president au Parlement de Bretagne, et de dame Emanuelle Le Meneut de Brequigni. Ce contract [f° 39 verso] passé à Rennes devant Moneraie, secretaire du roi en la chancellerie de Bretagne.

Assignation du partage, dans les successions de messire Olivier du Boisbaudry, vivant

---

1. Transcription d'Amaury de la Pinonnais pour Tudchentil en janvier 2012, d'après le Ms français 32103 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90070860>).

seigneur de Trans, et de dame Denise de la Porte, sa femme, donnée le 3<sup>e</sup> d'avril de l'an 1689 à messire Gabriel Joseph du Boisbaudri, leur fils puiné, par dame Renée Le Pape, sa belle-sœur, comme tutrice de ces enfans, et de messire François du Boisbaudri son mari, et comme représentant messire Jean-Batiste du Boisbaudri son frère aîné. Cet acte reçu par Bretin, notaire à Rennes.

Arrêt rendu à Rennes le 17<sup>e</sup> de novembre de l'an 1664<sup>2</sup> par les commissaires de la Chambre établie par le roi pour la réformation de la noblesse en Bretagne par lequel dame Denise de la Porte, veuve de messire Olivier du Boisbaudri, chef du nom et des armes du Boisbaudri, et tutrice de ses enfans, et messire Giles du Boisbaudri, seigneur de Langan, sont maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction, comme ils l'avoient justifiée, depuis l'an 1370. Cet arrest signé Malescot.

**III<sup>e</sup> degré, bisayeul.** Claude du Boisbaudri, seigneur de la Buée, Caterine du Gourai, sa femme, 1608. *Burelé d'or et de gueules.*

Contract de mariage de noble homme Claude du Boisbaudri, fils aîné et heritier principal et noble de noble et puissant messire Pierre du Boisbaudri, chevalier, seigneur de Trans et du Boisbaudri, et de dame Renée Le Voyer sa femme, acordé le 5<sup>e</sup> de fevrier de l'an 1608 avec demoiselle Caterine du Gourai, fille de noble homme Jean du Gourai et de demoiselle Jeanne du Plessis, seigneur et dame de Bara et de la Baudrunière, et assisté de messire Olivier du Gouray, son oncle, seigneur de la Coste, de Launai, de la Ville Bili, chevalier de l'ordre du roi, pensionnaire de Sa Majesté et capitaine du ban et de l'arriere ban de l'evché de Saint-Brieuc, lequel s'oblige d'acoutrer sa niece en fille de bonne maison et en demoiselle de son rang, qualité et mérite. Ce contract passé devant Boschier, notaire de la Cour et du duché de Penthièvre, ressort de Lambâsle.

[f° 40 recto] Transaction sur le partage noble et suivant l'Assise du comte Gefroi, dans les biens de noble Pierre du Boisbaudri, vivant chevalier seigneur de Trans et du Coudrai, faite le 31 de janvier de l'an 1611 entre messire Claude du Boisbaudri, son fils aîné et héritier principal et noble et de dame Renée Le Voyer de Trégonmar, vivante sa femme, et de dame Helène Brulon sa belle-mère, veuve dudit Pierre du Boisbaudri, et tutrice de Pierre, de François, et de Gabriel du Boisbaudri ses enfans juvigneurs. Cet acte reçu par Boulé, notaire à Rennes.

**IV<sup>e</sup> degré, trisayeul.** Pierre du Boisbaudri, seigneur du Boisbaudri, Renée Le Voyer de Trégonmar, sa femme, 1580. *[D'argent] à trois haches [d'arme] de sable, posées [en pal] deux et une.*

Partage noble donné le 21<sup>e</sup> de juillet de l'an 1586 par noble et puissant messire Pierre du Boisbaudri, chevalier seigneur du Boisbaudri, de Sambois, de Trans et de la Plesse, à René du Boisbaudri son frère juvigneur, dans les biens noble et de gouvernement noble de Cristophe du Boisbaudri et de demoiselle Olive Brunel sa femme, leur père et leur mère.

Contract du second mariage de noble et puissant messire Pierre du Boisbaudri, chevalier, seigneur de Trans et de la Plesse, etc, acordé le 27<sup>e</sup> d'octobre de l'an 1587 avec demoiselle Helene Brulon, fille de haut et puissant messire Pierre Brulon, seigneur de la Muce, de Beaumont, et de la Motte Tréguenel, et de dame Bonne de Tixüe. Ce contract passé devant le Jacopin, notaire à Rennes.

Partage noble donné le 14<sup>e</sup> de juillet de l'an 1540 par Cristophe du Boisbaudri, seigneur du

---

2. Erreur, cette Chambre n'a officié que de 1668 à 1671.

Boisbaudri et de Trans, à Jean du Boisbaudri son frère juvigneur dans les successions nobles de François, seigneur du Boisbaudri et de demoiselle Isabeau de Sévigné sa femme, leur père et mère, ladite Isabeau de Sévigné fille de noble et puissant Guillaume de Sévigné, et de noble dame Jaquette de Montmorenci. Cet acte reçu par de Romillé, notaire au lieu de Basoges, ressort de Fougères.

Nous, Charles d'Hozier, écuyer, conseiller du Roi, genealogiste de sa Maison, juge d'armes et garde de l'armorial general de France, et chevalier de la religion et des ordres nobles et militaires de Saint Maurice et de Saint Lazare de Savoie, certifions au Roi et à Son Altesse monseigneur le prince Charles de Lorraine, grand écuyer de France, que Louis René Joseph [f° 40 verso] du Boisbaudri a la noblesse necessaire pour etre reçu au nombre des pages que Sa Majesté fait élever dans sa Grande Écurie, comme il est justifié par les actes énoncés dans cette preuve, laquelle nous avons vérifiée et dressée à Paris le quinzieme du mois de juillet de la presente année 1717. Signé d'Hozier.

[Signé : ] d'Hozier.